Équivalences entre les unités du BTS Bioanalyses et contrôles, du BTS Biotechnologies et du BTS Analyses de biologie médicale

### U1 LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les titulaires du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Langue vivante étrangère ».

Les bénéficiaires de l'unité U1, « Anglais », du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les bénéficiaires de l'unité U2, « Anglais », du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Langue vivante étrangère ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Anglais ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Anglais » si la langue étrangère choisie pour E1 a été l'anglais.

Les bénéficiaires de l'unité U1, « Langue vivante étrangère », du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Anglais ». De même ceux qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Anglais » si la langue étrangère choisie pour E1 a été l'anglais.

#### U2 MATHÉMATIQUES

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les titulaires du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Mathématiques ».

Les bénéficiaires de l'unité U21, « Mathématiques », du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les bénéficiaires de l'unité U31, « Mathématiques », du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Mathématiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U21, « Mathématiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U31, « Mathématiques »

Les bénéficiaires de l'unité U2, « Mathématiques », du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U21, « Mathématiques ». De même ceux qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U31, « Mathématiques ».

#### U3 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les titulaires du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U3, « Sciences physiques et chimiques ».

Les bénéficiaires de l'unité U22, « Sciences physiques et chimiques », du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les bénéficiaires de l'unité U32, « Sciences physiques », du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U3, « Sciences physiques et chimiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U22, « Sciences physiques et chimiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U32, «Sciences physiques »

Les bénéficiaires de l'unité U3, « Sciences physiques et chimiques », du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U22, « Sciences physiques et chimiques ». De même ceux qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U32, « Sciences physiques».

## Tableau des équivalences relatives aux unités constitutives du BTS Analyses de biologie médicale

Unités constitutives du BTS Analyses de biologie médicale		1	Équivalences en BTS Biotechnologies	Équivalences en BTS Bioanalyses et contrôles	
U1	Langue vivante étrangère	U2	Anglais	U1	Anglais
U2	Mathématiques	U31	Mathématiques	U21	Mathématiques
U3	Sciences physiques et chimiques	U32	Sciences physiques	U22	Sciences physiques et chimiques

### Tableau des équivalences entre les unités du BTS Biotechnologies et du BTS Analyses de biologie médicale

Unités constitutives du BTS Biotechnologies		Equivalences en unités du BTS Analyses de biologie médicale		
U2	Anglais	U1	Langue vivante étrangère	
U31	Mathématiques	U2	Mathématiques	
U32	Sciences physiques	U3	Sciences physiques et chimiques	

# Tableau des équivalences entre les unités du BTS Bioanalyses et contrôles et du BTS Analyses de biologie médicale

Unités constitutives du BTS Bioanalyses et contrôles		Équivalences en unités du BTS Analyses de biologie médicale		
U1	Anglais	U1	Langue vivante étrangère	
U21	Mathématiques	U2	Mathématiques	
U22	Sciences physiques et chimiques	U3	Sciences physiques et chimiques	